

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 13 novembre 2002*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit de fonctionnement de 1 250 000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour la Fondation du musée d'art moderne et contemporain**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit de fonctionnement**

Une subvention annuelle de 1 250 000 F est accordée à la Fondation du musée d'art moderne et contemporain en 2003, 2004, 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

### **Art. 2 Budget de fonctionnement**

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 31.00.00.365.60.

### **Art. 3 Buts**

Cette subvention poursuit deux buts :

- accorder à la Fondation du musée d'art moderne et contemporain le soutien financier nécessaire au fonctionnement et au développement du Musée d'art moderne et contemporain (1 000 000 F) ;
- couvrir les frais de reprise de la Cellule pédagogique par le Musée d'art moderne et contemporain (250 000 F).

**Art. 4      Durée**

<sup>1</sup> La subvention prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2006.

<sup>2</sup> Avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi, la fondation présente un rapport d'évaluation.

**Art. 5      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) a ouvert ses portes le 22 septembre 1994. Il est aujourd'hui en situation de crise financière. Un montant complémentaire minimum de 2 millions de francs par an est nécessaire pour assurer son fonctionnement. Une demande de financement a été déposée simultanément à la Ville et à l'Etat de Genève.

### **1. La Fondation du musée d'art moderne et contemporain**

Le Mamco est géré par la Fondation du musée d'art moderne et contemporain, fondation de droit privé, créée en 1991, sur la suggestion des autorités municipales, par l'Amam (Association pour un musée d'art moderne, fondée en 1974) et un petit nombre de citoyens de Genève. Ces citoyens s'étaient engagés en 1994 à assumer l'ouverture du Mamco et son fonctionnement jusqu'en 1997.

De 1994 à 2002, la Fondation du musée d'art moderne et contemporain aura ainsi dépensé 17,3 millions de francs provenant de fonds privés pour créer et faire vivre le musée.

### **2. Le Mamco en quelques chiffres**

Depuis son ouverture, le Mamco a présenté près de 200 expositions temporaires d'artistes genevois, suisses et étrangers.

Il a constitué une collection de plus de 1000 œuvres qui est statutairement inaliénable, autrement dit qui appartient désormais au patrimoine de Genève (cf. annexe 1).

Il a réuni un ensemble de plus de 1400 œuvres déposées à court, à moyen ou à long terme par des artistes et des collectionneurs suisses et étrangers.

Il a édité plus de 25 publications (livres d'artistes, catalogues monographiques, essais sur l'art, etc.).

Il a constitué une bibliothèque de plus de 10 000 documents (livres, catalogues, archives, etc.).

Il a accompagné le développement de l'Amamco (Association des amis du Mamco) qui compte aujourd'hui 1300 membres actifs. L'Amamco organise avec le musée des cours d'initiation à l'art moderne et contemporain, des conférences, des rencontres et des voyages de découverte. Elle finance en outre chaque année une acquisition nouvelle.

Il accueille désormais plus de 25 000 visiteurs par an, chiffre en constante progression depuis trois ans.

### **3. Le rayonnement du Mamco**

Le Mamco a inventé un nouveau type de musée pour présenter l'art de notre époque. Sa conception, son style de travail, la diversité de son offre et son indépendance à l'égard du marché de l'art font désormais référence dans le milieu professionnel. Il a fait l'objet de nombreuses études universitaires et de nombreux commentaires élogieux dans la presse nationale et internationale. En outre, il a déjà clairement inspiré la conception ou l'évolution de plusieurs institutions étrangères.

Par ailleurs, il prête régulièrement nombre de ses œuvres pour des expositions dans des musées suisses ou étrangers.

A Genève, il a également fortement contribué à la revalorisation du quartier des Bains comme à celle de l'image de la scène artistique genevoise en Suisse et à l'étranger. Il a, de ce point de vue, nettement contribué au rééquilibrage nécessaire de l'offre artistique romande par rapport à celle, si riche, de la Suisse alémanique.

### **4. Un musée pour la cité et pour l'art vivant**

Le Mamco s'est d'abord défini comme un musée de proximité, un musée citoyen, soucieux de son rôle social, éducateur et pédagogique autant que de sa vocation patrimoniale.

Il est aujourd'hui le musée de référence et l'instrument pédagogique privilégié de tous ceux qui souhaitent se familiariser avec l'art d'aujourd'hui, aussi bien en Suisse romande qu'en France voisine.

Il a conçu sa politique d'expositions et d'acquisitions de façon complémentaire à l'offre des autres structures consacrées à l'art d'aujourd'hui à Genève. Il construit ses programmes dans une perspective muséale tout en maintenant une attention vigilante pour les formes émergentes de l'art contemporain.

Le Mamco est, par nature et par projet, un musée en mouvement qui couvre la période de l'art qui va de 1960 à nos jours. Il aspire à demeurer un musée de l'art actuel et récent, un musée que les évolutions de l'art conduisent à se réinventer sans cesse.

## **5. Le Bac**

Le Mamco se situe dans l'un des anciens bâtiments de la Société genevoise des instruments de physique (SIP). Ce bâtiment avait été acquis, sur l'initiative de l'Amam, en 1989, par la Ville de Genève, avec l'objectif d'y accueillir le futur musée d'art moderne.

Travaux compris, c'est un investissement de plus de 22 millions de francs qui a été consenti par la Ville pour ce bâtiment qui s'appelle aujourd'hui le Bac (Bâtiment d'art contemporain) et qui réunit, d'une part, le Mamco, le Centre d'art contemporain et le Fonds municipal d'art contemporain, ainsi que, d'autre part, le Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle.

## **6. Bac+3**

Le 20 septembre 1999, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté la motion M-312 demandant le regroupement de plusieurs acteurs de l'art contemporain dans le Bac. C'est ainsi qu'a débuté « Bac+3 » qui consiste à réunir dans le Bac avec le Mamco et le Centre d'art contemporain, trois nouvelles structures vouées à l'art contemporain : le Centre pour l'image contemporaine - Saint-Gervais, le Centre d'édition contemporaine et le Centre de la photographie - Genève. Dans ce cadre, une partie des charges de ces institutions seraient transférées sur une fondation qui serait créée à cet effet, la Fondation du Bac.

Pour le Mamco, la réalisation de Bac+3 donnerait lieu à une économie estimée à 1,4 million de francs. D'une part, l'essentiel du personnel d'accueil, de sécurité et de maintenance du Mamco constituerait le noyau de ce service devenu commun. D'autre part, divers frais de structure (électricité, chauffage, entretien des machines, etc.) seraient pris en charge par la Fondation du Bac et les frais de location d'une partie des entrepôts seraient économisés.

Toutefois, les conditions pour réaliser Bac+3 ne sont pas encore réunies, la démarche prendra entre quatre à cinq ans. Par conséquent, ce projet ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget du Mamco pour la période couverte par le présent projet de loi.

## **7. Le Mamco et les emplois temporaires**

Depuis 1994, l'Etat de Genève, via l'office cantonal de l'emploi (OCE), a rendu possible le fonctionnement du Mamco, en mettant à sa disposition des employés temporaires affectés à l'accueil du public et à la maintenance des lieux. De septembre 1996 à avril 2000, un programme de formation de personnel d'accueil en institutions culturelles a été conduit par le Mamco grâce à des fonds de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail). Le bilan est positif et de nombreuses personnes ont retrouvé un emploi stable suite à cette formation.

Ce dispositif de placement des chômeurs peut être considéré comme une subvention indirecte annuelle estimée à 740 000 F.

Bien que menacé de disparition, ce programme devrait se poursuivre durant les quatre prochaines années. Une recherche de solutions dans ce sens est en cours de négociation avec l'OCE. Si cette démarche n'aboutissait pas, le Mamco devrait assumer une charge supplémentaire de 740 000 F par an.

## **8. La Cellule pédagogique**

Depuis 1996, le département de l'instruction publique (DIP) a mis en place au Bac une Cellule pédagogique imaginée par le Mamco en étroite concertation avec les enseignants qui l'animent, avec le concours d'un coordinateur et de son assistante recrutés à cet effet. L'essence de la Cellule pédagogique consiste à favoriser la rencontre innovante du public scolaire avec la création contemporaine (cf. annexes 3 et 4). Avec la création de la Cellule pédagogique, le Mamco répondait à une demande de la Ville de Genève formulée lors de la mise à disposition des locaux en 1993.

Dans le cadre du présent projet de loi, il est proposé de rattacher directement la Cellule pédagogique au Mamco et de verser une subvention complémentaire de 250 000 F destinée au financement de cette dernière. Le montant de ce complément correspond à la charge que devrait supporter l'Etat, si le rattachement actuel de la Cellule au DIP est maintenu.

Une convention entre le département de l'instruction publique et le Mamco est prévue, afin de définir le rôle au sein du Mamco de la Cellule pédagogique, de garantir ses acquis, de préciser ses prestations et de fixer les objectifs des quatre prochaines années.

## 9. Aides publiques

Un effort public considérable a accompagné la création et le développement du Mamco. Comme mentionné plus haut, l'Etat a investi via les emplois temporaires et la Cellule pédagogique. La Ville, pour sa part, a dépensé plus de 22 millions de francs pour le Bac et les travaux de transformation. De plus, elle alloue une subvention annuelle de l'ordre de 190 000 F à la Fondation pour l'art moderne et contemporain<sup>1</sup>, sur laquelle le Mamco bénéficie d'environ 90 000 F. Par ailleurs, le Mamco a bénéficié en 2001 d'une subvention exceptionnelle de 150 000 F de la part de l'Office fédéral de la culture. Enfin, le Mamco aura reçu entre 1999 et 2002, 1,5 million de francs de subventions ponctuelles par prélèvements sur le Fonds culturel de la SECSA (Société d'exploitation du casino de Genève SA) géré conjointement par la Ville et le Canton de Genève, plus 500 000 F sous forme de garantie de déficit, dont le paiement deviendra effectif une fois les comptes de l'exercice 2002 remis.

## 10. Besoins et perspectives budgétaires

Le Mamco vient de vivre deux années de transition, au rythme de coupes budgétaires drastiques. Les perspectives budgétaires 2002-2006 tiennent compte de frais de structure du musée limités autour de 400 000 F et se basent sur le pari que le musée sera en mesure de développer une politique d'acquisition, d'exposition de production, d'édition et de communication suffisamment significative dans le cadre d'un budget d'activités de 950 000 F.

Le budget du Mamco devrait s'établir comme suit (détail budget et comptes en annexe 2) :

Masse salariale	1 600 000 F
Fonctionnement général	462 470 F
Dépenses d'activités spécifiques	937 530 F
Cellule pédagogique	250 000 F
Emplois temporaires (OCE)	740 000 F
<b>Total</b>	<b>3 990 000 F</b>

<sup>1</sup> Fondation faitière de droit privé.

La Fondation du musée d'art moderne et contemporain s'est engagée à financer dès 2003 au moins un million de francs par an pour une période conventionnelle de quatre ans renouvelable. Un projet de financement d'un million de francs par an est inscrit au projet de budget 2003 de la Ville de Genève.

Le présent projet de loi propose à l'Etat de participer, également pour un million de francs, au fonctionnement du Mamco et de verser un montant forfaitaire de 250 000 F<sup>2</sup> pour les charges relatives à la Cellule pédagogique.

Les engagements respectifs de la Ville et de l'Etat feront l'objet d'une convention de subventionnement sur quatre ans (voir point 11 ci-après). En outre, les engagements du Mamco seront fixés ainsi que les indicateurs qui serviront de base à l'évaluation prévue à l'échéance de ladite convention.

## **11. Conditions du soutien financier des collectivités publiques**

Avant d'accorder leur soutien financier au Mamco, la Ville et l'Etat ont posé certaines conditions qui ont été acceptées par le conseil de fondation et les partenaires privés du Mamco. Les points convenus sont les suivants :

- les mécènes actuels s'engagent à rester partenaires pour les 10 ans à venir ;
- les statuts du Mamco devront être revus. Deux représentants respectivement de la Ville et de l'Etat devront être nommés au sein du conseil de fondation ;
- le financement devra s'établir sur la base d'une proportion de  $\frac{2}{3}$  de fonds publics et  $\frac{1}{3}$  de fonds privés<sup>3</sup> ;
- une convention de subventionnement de 4 ans devra être conclue d'ici au 15 novembre 2002, pour les années 2003-2006, sur le modèle de celles qui sont établies avec d'autres organismes subventionnés.

---

<sup>2</sup> Il s'agit en fait d'un transfert de charges, la Cellule pédagogique étant initialement rattachée au DIP.

<sup>3</sup> Cette clef de répartition ne tient pas compte des coûts liés à la Cellule pédagogique et aux emplois temporaires (OCE).

## 12. Conclusion

Le Mamco est aujourd'hui à la croisée des chemins. Soit il est appelé à disparaître, engloutissant avec lui tous les efforts publics et privés qui l'ont créé et fait vivre, soit il se pérennise dans le cadre d'un nouveau contrat garantissant son développement normal, c'est-à-dire économiquement modeste et politiquement citoyen.

Le Mamco s'est toujours conduit comme une institution publique, il faut maintenant qu'il devienne un véritable et durable organisme para-public, au service du patrimoine et de la culture des habitants de notre agglomération, au service du rayonnement artistique et intellectuel de Genève. Dans cette perspective, nous vous proposons d'accorder au Mamco une subvention annuelle de 1,25 million pour la période 2003-2006.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### Annexes :

*Annexe 1 : Note sur la collection du Mamco*

*Annexe 2 : Perspectives budgétaires 2002-2006, comptes de pertes et profits et bilan au 31.12.2001 du Mamco*

*Annexe 3 : Charges liées à la Cellule pédagogique*

*Annexe 4 : Activités de la Cellule pédagogique*

## Note sur la collection du Mamco

La collection du Mamco, qui compte à ce jour plus de 1000 œuvres, s'est constituée dès l'ouverture du musée avec la production de réalisations in situ de Claudio Parmiggiani, Maurizio Nannuci, Felice Varini et Michel Verjux.

L'ensemble de la collection de l'Amamco a été donné au musée lors de son ouverture : parmi ces quarante-cinq œuvres, acquises par les membres de l'association depuis 1974, certaines sont importantes et notamment les œuvres de Karel Appel, Chistian Boltanski, Roman Opalka, George Segal, Frank Stella.

La collection du Mamco s'est progressivement enrichie par des acquisitions et des dons d'artistes et de collectionneurs.

Les achats, au nombre de 246, ont, parfois, pu être réalisés grâce à la générosité d'amis du musée.

Citons, dans cet ensemble, des œuvres de très grande qualité et significatives au regard de l'histoire de l'art contemporain : Carl Andre, Marcel Duchamp, Robert Filliou, Imi Knoebel, Dennis Oppenheim.

Depuis 1994, ce ne sont pas moins de 663 œuvres qui ont été données au musée.

Parmi celles-ci, on peut relever le Fonds Claude Givaudan, le Fonds R. von Graffenried regroupant les éditions des gravures d'artistes suisses de la Société graphique suisse, ainsi que de nombreux dons d'artistes exposés au Mamco : Siah Armajani, une cinquantaine de maquettes, Martin Kippenberger, « Moma's project », Bertrand Lavier, Pascal Pinaud.

*Source : Mamco*

## ANNEXE 2

PL - Fondation du musée d'art moderne et contemporain - Annexe 2

<b>Perspectives budgétaires 2002-2006</b>		
	<b>Budget de transition 2002</b>	<b>Budget pour la durée de la convention 2003 - 2006</b>
	CHF	CHF
<b>DEPENSES</b>		
<b>1) SALAIRES, VACATIONS ET MANDATS</b>	<b>1'600'000</b>	<b>1'600'000</b>
Salaires équipe A (admin. et conservation)	797'000	797'000
Vacataires	70'000	70'000
Charges sociales	174'000	174'000
Salaires équipe B (accueil et maintenance)	350'000	350'000
Charges sociales	80'000	80'000
Mandataires permanents (compt., phot., rest.)	120'000	120'000
Honoraires réviseur	9'000	9'000
<b>2) FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	<b>462'470</b>	<b>462'470</b>
<b>Locaux</b>	<b>311'891</b>	<b>311'891</b>
Locations	110'452	110'452
Electricité et chauffage	72'000	72'000
Entretien	40'615	40'615
Maintenance	9'824	9'824
Aménagements	32'500	32'500
Divers	46'500	46'500
<b>Postes et télécommunications</b>	<b>49'758</b>	<b>49'758</b>
<b>Véhicules</b>	<b>13'841</b>	<b>13'841</b>
<b>Déplacements, représentation et convivialité</b>	<b>35'300</b>	<b>35'300</b>
<b>Bureaux</b>	<b>42'680</b>	<b>42'680</b>
<b>Ateliers</b>	<b>4'500</b>	<b>4'500</b>
<b>Divers</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
<b>Frais bancaires, impôts et taxes</b>	<b>3'900</b>	<b>3'900</b>
<b>3) ACTIVITES SPECIFIQUES</b>	<b>937'530</b>	<b>937'530</b>
<b>Collections, expositions</b>	<b>471'995</b>	<b>471'995</b>
<b>Publications</b>	<b>221'250</b>	<b>221'250</b>
Livres et catalogues	219'650	219'650
Cartes postales	0	0
Editions d'artiste	1'600	1'600
Autres	0	0
<b>Documentation</b>	<b>29'250</b>	<b>29'250</b>
<b>Communication</b>	<b>202'255</b>	<b>202'255</b>
Invitations (fiches, flyers, cartons, vœux)	54'935	54'935
Affiches	43'300	43'300
Dépliants	6'650	6'650
Signalétique	20'000	20'000
Relations avec la presse	8'600	8'600
Publicité	43'000	43'000
Autres matériels de communication	0	0
Vernissages et autres agapes	25'770	25'770
<b>Animations</b>	<b>2'000</b>	<b>2'000</b>
<b>Divers</b>	<b>10'780</b>	<b>10'780</b>
<b>4) PRESTATIONS PARTICULIERES</b>		<b>990'000</b>
<b>Cellule pédagogique</b>		<b>250'000</b>
<b>Emplois temporaires (OCE)</b>		<b>740'000</b>

## PL - Fondation du musée d'art moderne et contemporain - Annexe 2

	Budget de transition 2002	Budget pour la durée de la convention 2003 - 2006
	CHF	CHF
<b>RECAPITULATIF DES DEPENSES</b>		
Salaires, vacations et mandats	1'600'000	1'600'000
Fonctionnement général	462'470	462'470
Activités spécifiques	937'530	937'530
Prestations particulières		990'000
<b>TOTAL</b>	<b>3'000'000</b>	<b>3'990'000</b>

	Budget de transition 2002	Budget pour la durée de la convention 2003 - 2006
	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>		
Subvention de l'Etat de Genève		1'000'000
Subvention de la Ville de Genève		1'000'000
Fonds culturel (SECSA)	1'000'000	
Fondation du musée d'art moderne et contemporain <sup>1</sup>	1'700'000	1'000'000
Subvention de l'Etat de Genève (Cellule pédagogique)		250'000
Personnel temporaire (OCE)		740'000
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	<b>2'700'000</b>	<b>3'990'000</b>

1) La part de la fondation comprend entre autres: les recettes propres, les dons, la part des fondateurs et des co-fondateurs, la part de l'AMAMCO et celle de la fondation faitière.

2) L'écart entre les dépenses et les produits pour 2002 est dû au fait que le budget est celui de fin 2001 et les produits ont été estimés en août 2002.

**Compte de pertes et profits de l'exercice 2001**  
**(avec chiffres comparatifs 2000)**

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	CHF	CHF
<b><u>Produits</u></b>		
Subventions encaissées	180'000.00	197'000.00
Recettes nettes du Musée	76'633.38	63'907.49
Intérêts bancaires	2'439.88	2'119.68
Revenus sur dépôts fiduciaires	12'630.50	1'062.85
Produits divers	23'900.60	110'385.30
Produits sur exercices antérieurs	0.00	14568.6
	<u>295'604.36</u>	<u>389'043.92</u>
<b><u>Charges</u></b>		
Salaires et charges sociales	1'384'574.90	1'184'353.20
Achats d'œuvres	77'511.41	96'158.51
Bibliothèque Wilsdorf	13'961.46	95'878.38
Installation, aménagements, montage & outillage	47'189.75	92'299.22
Aménagement et agencement du 4e	0.00	172'932.05
Exposition de la collection	78'866.91	61'225.49
Exposition temporaires	376'290.42	441'578.06
Frais de transport et douane	53'088.13	59'137.77
Publicité, inaugurations et manifestations	20'642.24	55'463.28
Frais bancaires	3'523.45	3'358.48
Loyer entrepôt, chauffage, électricité & entretien	188'223.45	170'231.10
Assurances	74'814.30	64'525.90
Documentation, édition de livres	61'991.25	54'450.72
Frais administratifs et divers	211'326.37	238'604.22
Impôts et taxes	400.00	0.00
	<u>2'592'404.04</u>	<u>2'790'196.38</u>
Perte d'exploitation avant contributions des fondateurs et dons	<u>-2'296'799.68</u>	<u>-2'401'152.46</u>
Versements des Fondateurs	1'270'000.00	1'424'000.00
Dons encaissés	1'029'249.90	866'436.80
Don de la Loterie Suisse Romande	0.00	100'000.00
	<u>2'299'249.90</u>	<u>2'390'436.80</u>
<b><u>Résultat</u></b>		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice	<u>2'450.22</u>	<u>-10'715.66</u>

**Bilan au 31 décembre 2001**  
**(avec chiffres comparatifs 2000)**

<u>Actif</u>	<u>2001</u> CHF	<u>2000</u> CHF
<i>Actif circulants</i>		
Caisse	2'937.65	3'692.95
Banque	198'447.68	330'609.65
Dépôt à terme	200'000.00	0.00
Débiteurs	69'048.76	294'168.52
Impôt anticipé à récupérer	2'747.96	5'841.14
Actif transitoire	32'179.85	50'681.15
<i>Actif immobilisés</i>		
Matériel & mobilier	1.00	1.00
Véhicule	1.00	1.00
Œuvres d'art	1.00	1.00
	<u>505'364.90</u>	<u>684'996.41</u>
<u>Passif</u>		
<i>Fonds étrangers</i>		
Créanciers divers	188'762.94	192'082.92
Don encaissé d'avance	19'463.90	266'570.90
Passif transitoire	193'460.05	125'114.80
<i>Fonds propres</i>		
Fortune	103'678.00	101'227.79
	<u>505'364.89</u>	<u>684'996.41</u>

## Charges liées à la Cellule pédagogique

### Evolution de juin 1996 à 2001 :

1996 :	73 884 F
1997 :	221 745 F
1998 :	188 897 F
1999 :	197 323 F
2000 :	209 638 F
2001 :	223 337 F

### Détail des charges 2000-2001 et budget 2002 (en F) :

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>B2002</u>
Salaires (y. c. charges sociales)	151 952	160 666	167 413
Dépenses générales et projets pédagogiques	20 305	28 796	26 500
Indemnités aux conseillers pédagogiques	37 381	33 875	53 096
Totaux	209 638	223 337	247 009

## **Breve description de la Cellule pédagogique**

Pour aider les enseignants à utiliser la culture contemporaine comme ressource au service de leur enseignement, le département de l'instruction publique a créé la Cellule pédagogique.

Cette structure, animée par des enseignants, pour les enseignants, travaille avec le Mamco et le Centre d'art contemporain.

### **Objectifs :**

- a) Ouvrir les musées au public scolaire et permettre à tous, sans distinction sociale ou culturelle, d'accéder à un patrimoine commun;
- b) Favoriser la rencontre des jeunes avec la création contemporaine;
- c) Faire du Bac un espace de questionnement.

Si les objectifs de la Cellule ont été définis avec le Mamco et le Centre d'art, ils répondent clairement à une demande propre à l'enseignement. Pour que les enseignants restent maîtres des contenus de leur visite et qu'ils définissent leurs objectifs en fonction de la matière enseignée et du niveau de la classe, ce sont eux qui s'adressent à leurs élèves.

Il ne s'agit pas d'aimer ou de ne pas aimer l'art contemporain, mais de faire de cette culture un moyen de développer le sens critique, les facultés d'analyse et d'observation, et d'éveiller la curiosité des élèves.

### **Structure de la Cellule :**

Un coordinateur, aidé d'une assistante, définit les politiques d'actions et en assure la cohérence. Un conseil pédagogique, formé de six enseignants, représentant les trois ordres d'enseignement, élabore des outils pour d'autres enseignants (documents pédagogiques, informations sur les expositions, ...).

## Activités de la Cellule :

La Cellule pédagogique aide concrètement les enseignants :

- en organisant des formations, visites d'expositions, rencontres avec des conservateurs et des artistes, séminaires, colloques dans le cadre de la formation continue et accueille des stagiaires en formation initiale;
- en préparant des dossiers pédagogiques qui informent et donnent des pistes en fonction de l'âge des élèves et des matières enseignées;
- en proposant des parcours d'œuvres autour d'un thème : la ville, les lieux communs de l'art contemporain, l'objet...;
- en envoyant des suggestions de travail ciblées par disciplines et par niveau d'enseignement;
- en répondant aux demandes spécifiques et en cherchant avec les enseignants qui le souhaitent, des approches et des oeuvres en écho avec les problématiques qu'ils traitent en cours.

Les documents édités par la Cellule incitent à :

- créer de nouvelles situations d'apprentissages face aux oeuvres et aux questions qu'elles suscitent;
- constituer des équipes pluridisciplinaires pour aborder d'une manière thématique les oeuvres du Bac;
- établir des liens entre les différentes disciplines, à croiser les champs de la connaissance et à mobiliser différents savoirs.

La Cellule pédagogique accompagne les enseignants qui s'engagent avec leurs élèves dans des projets. Proposer le musée aux enseignants comme un outil pédagogique polyvalent, c'est considérer l'art contemporain et le Bac comme un réservoir d'objets, de situations, d'expériences sur lesquels les enseignants et les élèves peuvent s'appuyer.

En rattachant au Mamco la Cellule pédagogique, le fonctionnement de cette dernière devra être adapté. Afin de définir son nouveau rôle au sein du Mamco, tout en maintenant sa mission actuelle vis-à-vis des enseignants, le DIP a prévu de passer avec le Mamco une convention portant sur la Cellule pédagogique. En outre, cette convention fixera les objectifs à quatre ans de la Cellule et la mise en place d'un système d'évaluation régulière.

*Claude-Hubert Tatot, coordinateur de la Cellule pédagogique  
Juillet 2002*



Département des finances  
Cellule d'expertise financière

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement  
 investissement

bouclement  
 Autre

n° 31.00.00.365.60

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit de fonctionnement de 1'250'000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour la Fondation du musée d'art moderne et contemporain.

### 2. Financement

Ce crédit de fonctionnement de 1'250'000 F sous la forme d'une subvention est inscrit au budget de fonctionnement de 2003 à 2006.

### 3. Remarques

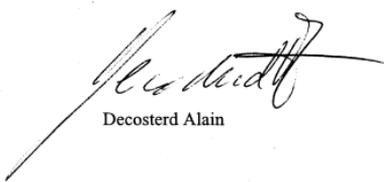
Il est stipulé dans l'exposé des motifs : "*Une convention entre le département de l'instruction publique et le Mamco est prévue afin de définir le rôle au sein du Mamco de la cellule pédagogique, de garantir ces acquis, de préciser ces prestations et de fixer les objectifs des quatre prochaines années.*" ainsi que "*En outre, les engagements du Mamco seront fixés ainsi que les indicateurs qui serviront de base à l'évaluation prévue à l'échéance de ladite convention.*" Il est à noter qu'il n'existe pas, en l'état, de règles uniformes, en matière de convention ou de contrat de prestations, au niveau de l'Etat de Genève.

Pour des raisons de transparence et malgré la pratique qui a prévalu jusqu'ici, il aurait dû être intégré dans le montant de la demande de subvention les emplois temporaires, fournis par l'Office cantonal de l'emploi, pour un montant estimé à 740'000 F (portant ainsi la subvention à 1'990'000 F).

Cependant, cela n'a pas été fait car avant toute prise de position définitive, il est attendu les résultats d'une étude TVA en cours sur la problématique des occupations temporaires ainsi que sur leurs impacts et conséquences éventuelles. Ceux-ci seront communiqués à la Commission des finances dès qu'ils seront connus.

Néanmoins, et compte tenu de la nécessité de disposer d'une base légale pour la subvention du Mamco dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, un projet de loi est d'ores et déjà présenté par le département de l'instruction publique.

  
Marc Gloria

  
Decosterd Alain

Genève, le 4 novembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs datés du 20 septembre 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 5.11.2002

Signature du responsable financier :

